

Rapport N° 113

Mise en place d'un programme communal d'intégration prévoyant le lancement du projet Mini-PIC (programme d'intégration cantonal) en collaboration avec le Canton

Nyon, le 29.07.2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 113 s'est réunie mardi 9 juillet à la Ferme du Manoir. Tous les commissaires étaient présents : Mme Valérie Annen et Margaux Carron et MM Philippe Beuret, Stéphane Delley, Brian Jackson, Sadik Krasniqi, Jean-Claude Mermilliod (président – rapporteur), et Franco Tracchia. Les commissaires remercient Mme Stéphanie Schmutz, municipale des affaires sociales, et M. Michel Piguet, chef de Service, pour leur présence et les explications concernant ce préavis.

Situation actuelle à Nyon

Depuis plusieurs années, le service des affaires sociales, éducation et jeunesse, (SASEJ) dispose d'un secteur « intégration » qui travaille à la bonne intégration des étrangers dans la collectivité nyonnaise. Diverses actions ont déjà été mises sur pied et fonctionnent bien, comme par exemple l'accueil des enfants en bas âge pendant que leur maman suit les cours de français, ou « En-Vie de quartier », projet issu de la démarche CompaNyon. Le budget correspondant est co-financé par la Commune et le Canton à part égale (50%), sur la base de demandes annuelles, projet par projet. Les actions sont variées et concernent souvent la jeunesse. Elles contiennent en plus de fortes composantes intergénérationnelles et interculturelles.

Le communiqué de presse du 2 juillet concernant les activités organisées pour la 8^{ème} année consécutive dans le cadre du projet « Anime ton quartier » témoigne de l'engagement de longue date de la ville dans le domaine social.

Nyon dispose aussi d'une commission d'intégration Suisse-Etranger (CISEN) créée suite au préavis No 58 de février 2008. Chaque parti présent au Conseil communal y dispose d'un représentant. Entre autres activités, elle a élaboré et réalisé le programme de la « semaine contre le racisme » ces deux dernières années (2012 et 2013).

Bases légales et volonté politique

En fonction des bases légales résumées en page 2 du préavis 113, le Conseil fédéral et les Cantons ont décidé ensemble de renforcer la politique d'intégration, notamment par la création de projets d'intégration cantonaux (PIC). Le Canton de Vaud a ainsi débloqué un financement pour l'encouragement aux mesures d'intégrations, selon le principe des trois piliers définis par la Confédération : *Information et conseil – Langue et formation, travail – Compréhension et intégration sociale*. Trois des 8 domaines sont de compétences cantonales, ce qui laisse toute latitude aux communes de travailler sur les 5 autres domaines (voir la figure en p. 4 du préavis).

Financement nouveau

Le bureau cantonal d'intégration (BIC) propose un nouveau mode de financement des projets communaux d'intégration, en offrant à 5 villes déjà actives dans ce domaine, et à Nyon en particulier, un financement de Fr 80'000.- par année pendant 4 ans. Deux conditions sont posées : que chaque ville alloue également un montant de Fr 80'000.- par année au projet (financement 50%-50%) et que la répartition des fonds alloués à chacun des 3 piliers respecte les proportions suivantes >30%, >30% et < 40%, afin d'assurer un équilibre entre les 3 axes de travail.

Cet apport d'argent accordé par le Canton doit permettre de développer davantage nos projets et de donner à notre politique d'intégration une meilleure cohérence globale et ainsi plus de visibilité.

Programme communal (Mini-PIC)

Le tableau présentant le budget du « Mini-PIC » en page 9 du préavis montre que la Commune assume déjà des dépenses à hauteur de Fr 84'000.- pour ses projets/actions. Elle n'a donc rien à rajouter à son propre budget pour satisfaire aux conditions posées par le Canton.

Ce dernier demande également que le coût des salaires des personnes qui mettent en oeuvre les projets soit inclus dans le plan de financement. C'est pourquoi le développement des actions projetées à Nyon s'accompagne d'une augmentation de 0.2 EPT pour la personne en charge de ce domaine.

Rappelons que tout le travail est fait au sein d'une large collaboration avec diverses associations, comme « Caritas » (cours de français), « Lire et écrire » pour l'alphabétisation, « Pro Senectute » pour le développement de projets tels que « Quartier solidaire », avec les associations de quartier, les écoles publiques et les clubs de sport, les associations des communautés étrangères, et bien sûr avec les travailleurs sociaux. Tous ces acteurs sont représentés au sein de la CISEN.

Les projets en cours fonctionnent bien, nous avons donc intérêt à les développer. Ces projets sont toutefois appelés à évoluer au cours des quatre années, en fonction de leur degré d'achèvement et de l'expérience acquise, tout en conservant les proportions de financement de chaque pilier. Le SASEJ pourra donc ainsi planifier ses actions sur une période de 4 ans et gagner en efficacité.

Le dossier à remettre au Canton (BCI) prévoit une partie sur les définitions des objectifs, un volet concernant les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs, et un autre relatif aux indicateurs prévus pour mesurer la réussite des projets. Le Canton s'assure ainsi que l'argent donné soit utilisé conformément aux projets proposés et que les actions entreprises donneront les résultats escomptés.

Discussion

La commission s'est plu à souligner que ce soutien du Canton aux projets d'intégration résulte directement de la volonté de renforcement de la politique d'intégration exprimée par la Confédération et les Cantons. Elle estime très positif le fait que Nyon ait été choisie pour faire partie du projet Mini-PIC avec 4 autres villes. C'est une reconnaissance des efforts déjà entrepris par le SASEJ et des résultats obtenus en collaboration avec les associations qui travaillent dans ce domaine.

Les critères définis par le Canton pour l'utilisation des fonds alloués, ainsi que les évaluations qui seront menées au terme des 4 ans assurent que l'argent sera bien utilisé.

Il ressort des exemples donnés qu'une bonne partie des fonds seront utilisés pour la rémunération des personnes engagées dans les projets, par exemple les accueillantes pour l' « Espace enfants » qui accompagne les cours de français, ou les animateurs/animateuses des actions « Anime ton quartier ».

Conclusions

Nyon a la chance de faire partie des 5 villes choisies pour recevoir un financement sur une période de 4 ans pour le développement de ses projets d'intégration. Cette annonce s'inscrit dans un projet politique global de la Confédération et des Cantons, du Canton de Vaud en particulier. Ce financement va permettre de donner une nouvelle cohérence aux actions entreprises depuis

plusieurs années par notre ville et de développer en profondeur la vision et le style de Nyon, tout en répondant au mieux aux attentes de la population étrangère, déjà installée ou nouvelle arrivante.

La commission reconnaît que c'est une belle opportunité pour Nyon que de faire partie de ces 5 villes et de pouvoir ainsi doubler la somme d'argent investie dans ces domaines, sans que cela grève le budget communal. Surtout en cette période où la ville s'agrandit. Nous avons besoin de cette impulsion pour initier de nouveaux projets, qui pourraient devenir par la suite plus ou moins autonomes. C'est pourquoi la commission unanime soutient la vision présentée par la ville et souligne l'intérêt des projets proposés dans le cadre du programme communal d'intégration (Mini-PIC).

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 113 concernant la Mise en place d'un programme communal d'intégration prévoyant le lancement du projet Mini-PIC en collaboration avec le Canton,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à signer la convention, portant sur la mise en place du Mini-PIC à Nyon, avec le Département de l'intérieur représenté par le Bureau Cantonal pour l'Intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) ;
2. d'octroyer à la Municipalité le montant de CHF 51'000.- destiné à financer les nouveaux projets du Mini-PIC, à partir du 1^{er} janvier 2014, entièrement compensé par la participation cantonale, dont :
 - CHF 27'000.- à inscrire aux comptes N°710.3011.00 – *Actions sociales, traitements* et suivants, pour un poste supplémentaire représentant 0.2 EPT
 - CHF 24'000.- à inscrire au compte N°710.3655.13 – *Actions sociales, subvention projet d'intégration*, pour les nouveaux projets.

La Commission :

ANNEN Valérie
BEURET Philippe
CARRON Margaux
DELLEY Stéphane
JACKSON Brian
KRASNIQI Sadik
MERMILLIOD Jean-Claude, président - rapporteur
TRACCHIA Franco